Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des

intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 41 (1970)

Heft: 8

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PJ4

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XLIe ANNÉE

Paraît une fois par mois

No 8 Août 1970

SOMMAIRE

Un secrétariat permanent à l'ADIJ ? — Premiers résultats du recensement de l'agriculture de juin 1969. Evolution de l'agriculture dans les régions bernoises. Quelques aspects de la structure et de l'équipement àgricoles dans le Jura. — Les travaux du Comité de l'ADIJ. Horaire de chemin de fer

Un secrétariat permanent à l'ADIJ?

L'Association pour la Défense des Intérêts du Jura a vu ses tâches augmenter considérablement ces dernières années. Des champs d'activité nouveaux se sont ouverts, tel l'aménagement du territoire. Certains domaines ont fait l'objet de travaux plus approfondis. Des contacts suivis doivent être entretenus avec les autorités, les milieux économiques, d'autres associations et institutions. Le volume des affaires passant par l'ADIJ est devenu de plus en plus important, sans que les structures de notre association soient beaucoup modifiées. Alors que chacun est surchargé d'obligations de toutes sortes, il devient de plus en plus difficile de recruter des collaborateurs disposant du temps nécessaire pour suivre de près les affaires en marge de leur profession et acceptant de travailler bénévolement, par idéal, comme cela a toujours été la règle à l'ADIJ.

Une des associations sœurs de l'ADIJ, Pro Jura, qui s'occupe du tourisme, placée devant les mêmes problèmes, les a résolus il y a quelques années en créant un office permanent doté d'un directeur et d'une secrétaire. L'expérience s'est révélée très positive. Doté d'un tel appareil, une association est certainement mieux à même de faire face à ses multiples

obligations.

Les organes dirigeants de l'ADIJ ont examiné à plusieurs reprises déjà, dans le passé, cet important problème, et encore en 1967, sans pouvoir se résoudre à « faire le saut ». Or on sait que M. le conseiller d'Etat Simon Kohler, porte-parole du gouvernement lors de notre dernière assemblée générale, en mai dernier à Porrentruy, a publiquement traité de cette question dans son allocution, se demandant si l'ADIJ pourrait continuer, à l'avenir, de faire face à ses tâches toujours plus variées et plus lourdes sans se doter d'un secrétariat permanent.

Le problème a été immédiatement remis à l'étude au sein du Comité directeur, dans sa séance du 27 mai, puis au sein du Comité central, le 6 août. Il mérite d'autant plus d'être examiné à fond que, notre président songeant à abandonner ses fonctions d'ici quelques années, il n'est pas facile de lui trouver un successeur acceptant de consacrer autant de temps aux affaires de notre association. En revanche, si l'ADIJ disposait d'un secrétariat permanent, déchargeant la présidence, il serait plus

facile de trouver ce nouveau président.